

Numéro de l'acte	2017-142- RPCS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

QUESTION N°2017-142

FINANCES: POLITIQUE DE LA VILLE - CONSEIL CITOYEN - PARTICIPATION DE

LA VILLE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

RAPPORTEUR: Madame Laurence DELAVAL

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit, dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, la mise en place de conseils citoyens.

Ces conseils citoyens ont vocation à être des lieux d'échanges entre les habitants, développer l'expertise d'usage, assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et offrir un espace de propositions et d'initiatives. Les conseils citoyens sont des instances autonomes mais les contrats de ville doivent leur dédier des moyens de fonctionnement.

Avec l'extension du périmètre communautaire, le territoire compte 3 conseils citoyens reconnus par arrêté préfectoral :

- Conseil Citoyen du QPV « Quai du commerce/Saint-Sépulcre » (Saint-Omer),
- Conseil Citoyen du QPV « Saint-Exupéry/Léon Blum » (Arques, Longuenesse, Saint-Omer),
- Conseil Citoyen du QPV « Centre Historique » (Aire sur la Lys).

Ces conseils citoyens ont bénéficié de l'appui d'opérateurs extérieurs pour les mobiliser, les structurer et les accompagner à savoir :

- l'URCS pour les conseils citoyens de l'ex CASO avec l'appui sur les équipes des centres sociaux de l'agglomération,
- l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure pour le conseil citoyen d'Aire-sur-la-Lys.

Comme le prévoit la loi, les conseils citoyens peuvent se constituer en association ou être portés par une structure morale.

Sur la CAPSO, les deux situations existent :

- le conseil citoyen du quartier « Saint-Exupéry/Léon Blum » porté par le centre social inter-générations de Longuenesse ;
- le conseil citoyen « Quai du commerce/Saint-Sépulcre » porté par le centre social et culturel de Saint-Omer ;

- le conseil citoyen centre historique constitué en association de loi 1901.

La loi précise également que les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent celle-ci dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. L'animation de ces instances se doit d'être la plus neutre possible. Dans ce contexte et dans un objectif d'indépendance, il est proposé de poursuivre le conventionnement avec l'Union Régionale des Centres sociaux et Socio-culturels du Nord - Pas de Calais (URCS) pour l'année 2017 et ainsi maintenir l'accompagnement neutre et qualifiant envers les conseils citoyens « Saint-Exupéry/Léon Blum » et « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre ».

L'accompagnement doit permettre de :

- renforcer l'identification, la visibilité des membres des conseils citoyens et le rôle de ces derniers auprès des habitants des deux territoires et auprès des acteurs locaux (bailleurs, villes, représentant de l'Etat, associations...);
- animer les séances de conseils citoyens en veillant à évoluer vers une co-animation des conseils citoyens habitants/acteurs de quartiers ;
- accompagner les conseils citoyens dans la mise en œuvre de projets ;
- outiller les conseils citoyens pour la mise en œuvre de leur réflexion et leur participation aux travaux et instances de la politique de la ville.

Le projet de convention est annexé au rapport.

Le coût total de la mission est de 10 000€, soit 5 000€ par conseil citoyen, pris en charge à 50% par la CAPSO et 50% par les communes concernées au ratio du nombre de logements en OPV.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Et à l'unanimité, décide :

- 1- de se prononcer sur la signature d'une convention d'animation des Conseils citoyens avec l'Union Régionale des Centres sociaux et sociaux culturels du Nord Pas de Calais(URCS), la CAPSO, les villes de Saint-Omer, Longuenesse et Arques et d'autoriser Madame le Maire, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 2- de verser une participation financière à hauteur de celle octroyée par la CAPSO et en fonction du nombre de logements intégrés au Quartier Politique de la Ville d'Arques, elle serait de 325.00€ (soit 13% du parc de logements) pour l'année 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES Le 20 Décembre 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Affiché le 21 décembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt et un décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 décembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT — Alain RICOUART — Laurence DELAVAL — Dominique GODART — Laurence LOTTERIE — Jean-Marc BOURGEOIS — Christine DACY — Bruno WINTREBERT — Karine BONVOISIN — Jean-Marc DELAIRE — James MUNCK — François FRADIN — Christian DIRIX — Sophie LEBRIEZ — Francis DICQUE — Catherine LAMOOT — Corinne BOCQUILLON — Claude LECAT — Marie-Line GAGNIAC — Dominique SAUDEMONT — VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST — Valérie VASSEUR — Joël DUQUENOY — Corinne REANT — Benoît ROUSSEL — Christine COURBOT — Jean-Pierre LAMIRAND — Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne BAROUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 1 absents non excusé
- 0 absents excusé
- 8 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.